

AFP



Le journaliste et écrivain Pierre Péan, le 13 février 2007 à Paris

Livre sur le Rwanda: Pierre Péan et son éditeur renvoyés devant le tribunal

3 janv. 08

PARIS (AFP) — L'écrivain Pierre Péan et l'éditeur de son ouvrage consacré "Noires fureurs", ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation et provocation à la haine raciale, a-t-on appris jeudi de sources.

La publication en novembre 2005 de cet ouvrage consacré au Rwanda entré en vigueur en 1994 avait entraîné en octobre 2006 le dépôt d'une plainte avec constitution civile de SOS Racisme pour "diffamation et incitation à la haine raciale".

M. Péan est renvoyé devant le tribunal pour "complicité de diffamation raciale dans certains passages du livre, et "complicité de provocation à la discrimination, à la violence et à la haine raciale à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur appartenance à une ethnie, en l'espèce les Tutsis", dans 12 autres passages, selon l'ordonnance datée du 3 décembre, que l'AFP a pu consulter.

Claude Durand, PDG de Fayard, est quant à lui renvoyé en tant qu'éditeur.

Pour le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, le livre "reprenait de façon présumée de fait des préjugés de l'idéologie génocidaire qui a conduit au drame des Tutsis au Rwanda".

La justice reproche notamment à Pierre Péan de reprendre dans son ouvrage des accusations assurant que les Tutsis recourent systématiquement au mensonge et à la "dissimulation".

Un des passages du livre visés par la plainte stipule ainsi que la "formation du mensonge (des Tutsis) était observée par les premiers Européens qui ont eu contact avec les Tutsis".

Pierre Péan n'a pu être immédiatement joint par l'AFP.

Hébergé par **Google**

Copyright © 2008 AFP. Tous droits réservés. [Plus »](#)